

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 1^{er} OCTOBRE 2020

Présents : Mesdames Annick DECAMP, Nadine SANTUNE et Corinne TROUVAIN Messieurs Xavier BERNARD, Christophe CALET, Jean-Pierre CZEPZYNSKI, Gérard DELANEF, Jean-Pierre DESMOULINS, Olivier FERREIRA, Alain FOURNIER, Daniel GAGE, Claude GROS, Christian HEDUY, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude LEBON, Laurent MAROT, Florent MAZIERES, Denis MESSIO, Patrick PEYR, Éric ROUGEAUX.

Absents représentés : Sophie MERCIER par Christophe CALET, Khristine FOYART par Xavier BERNARD, Philippe BARBILLON par Laurent MAROT, Didier BÉRANGER par Gérard DELANEF.

Pouvoirs : Jean-Pierre HAUDRECHY a donné pouvoir à Daniel GAGE

Absents non représentés : Messieurs Patrice CARVALHO, Alain DENNEL, Grégoire LANGLOIS-MEURINNE, Daniel LARONZE Hervé LE DROUMAGUET, Didier RUMEAU, Jackie TASSIN

Le Président sortant constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 18h30.

Secrétaire de séance : Madame Corinne TROUVAIN

1. Compte rendu annuel de concession – exercice 2019

Messieurs Benoit LAHOCHÉ et Mickaël HENNON sont invités à présenter les rapports annuels 2019 des concession SICAE OISE et SER Lassigny.

Les rapports n'appellent pas d'observations particulières.

LE COMITÉ SYNDICAL PREND ACTE

2. Prise de participation de la SEM Oise Énergies Renouvelables dans une société de projet

Le Président explique que la SEM s'intéresse à la création de stations de recharges de GNV (Gaz Naturel pour Véhicules) et plus spécifiquement de BIOGNV et présente cette technologie.

Ce déploiement apporterait notamment :

- une réponse aux objectifs de réduction des pollutions liées aux transports,
- des facilités pour les filières du transport et de la mobilité de l'Oise pour intégrer une part de GNV dans leur parc de véhicules,
- l'opportunité pour les collectivités d'équiper leurs propres parcs (ex. bennes à ordures) et/ou d'intégrer des clauses écologiques dans leurs futurs marchés publics accessibles aux entreprises locales,
- un débouché pour la filière méthanisation.

Ce projet serait développé avec la société Evergaz, acteur français majeur en méthanisation qui est déjà associée à SICAE OISE sur ce point avec la société Hauts de France méthanisation.

À ce stade, il est envisagé de créer une société dédiée au déploiement des stations GNV, prioritairement dans l'Oise. L'objectif initial est fixé à 4 stations d'ici fin 2023 pour un total cumulé

de 13 pistes de chargement, représentant jusqu'à 177 poids lourds / jour.

Le capital social pourrait aller jusqu'à 400 000 € et serait détenu par Evergaz à 60% et 40 % par la SEM. Les premiers retours sur investissement sont estimés sous 10 ans.

Il est demandé au Comité syndical de donner son accord à la SEM Oise Énergies Renouvelables pour prendre une participation, telle qu'évoquée ci-dessus, dans la société dédiée au développement des stations GNV telles que présentées ci-dessus.

VOTE FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

3. Organisation des ressources humaines

Le Président rappelle qu'à sa création, Oise Énergies Renouvelables a recruté un Chef de projet, mis à disposition du SEZEO à hauteur de 30 % de son temps d'emploi pour travailler sur le sujet de la transition énergétique.

Il s'avère qu'il a été mis fin à la période d'essai de ce salarié cet été et Oise Énergies Renouvelables n'envisage pas de recruter immédiatement un nouveau Chef de projet dans les mêmes conditions.

Cependant, l'activité de la SEM nécessite environ un tiers temps pour assurer la gestion administrative et le développement des projets.

En parallèle, l'activité du SEZEO a significativement augmenté ces 3 dernières années, tant sur son cœur d'activité (travaux sur les réseaux) que sur ses compétences optionnelles (éclairage public, IRVE, transition énergétique) et cela a engendré une surcharge de travail dans les domaines administratif et comptable.

Il est donc proposé au Comité syndical :

3.1 Mise à disposition de personnel

De mettre à disposition de Oise Énergies Renouvelables :

- **Patrick Onimus** (Attaché principal territorial occupant les fonctions de Directeur) à hauteur de **10 % de son temps de travail** pour le développement des projets,
- **Eulalie Dermont**, (Rédacteur principal de 2nde classe, occupant les fonctions de Responsable administratif et financier) pour **25 % de son temps de travail** pour assurer la gestion administrative et financière de la SEM et le développement des projets.

Cette mise à disposition sera organisée dans le respect de la réglementation en vigueur et notamment des dispositions du décret n°2008-580 du 18/06/2008.

Elle fera l'objet de l'accord préalable des fonctionnaires concernés et d'une convention de mise à disposition entre le SEZEO et Oise Énergies Renouvelables prévoyant notamment le remboursement intégral des charges de personnel correspondantes inscrites au budget.

VOTE FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

3.2 Création d'un emploi Gestionnaire comptable et budgétaire

De créer un emploi permanent de **Gestionnaire comptable et budgétaire** à temps complet, chargé de :

- Assurer le traitement comptable des dépenses et des recettes dans le respect des procédures et des délais,
- Assurer le suivi des conventions de mandat et des conventions financières,
- Effectuer le suivi administratif et financier des marchés publics et des subventions attribuées,
- Effectuer le suivi des immobilisations (inventaire comptable, amortissement...),
- Traiter les déclarations de TVA (FCTVA – récupération),
- Être un soutien au processus de préparation budgétaire.

Grades correspondants	Groupe RIFSEEP
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1
Rédacteur territorial	3

Dans l'hypothèse où la recherche de candidats statutaires serait infructueuse, le recrutement pourrait intervenir par voie contractuelle, en référence à l'article 3-3,2° de la loi n°84-53 du 26/01/1984.

Il serait alors conclu un contrat à durée déterminée de 3 ans avec l'agent. Son indice de rémunération serait alors défini dans l'un des grades correspondant à l'emploi en fonction de sa qualification et de son expérience professionnelle.

VOTE FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

3.3 RIFSEEP

Le Président évoque le décret n°2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale qui permet désormais le déploiement du RIFSEEP au cadre d'emploi des Ingénieurs.

L'emploi de Responsable technique est concerné.

En outre, la création de l'emploi de Gestionnaire comptable et budgétaire va demander de compléter les groupes de fonctions du cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux.

Il est donc proposé d'étendre le RIFSEEP de la manière suivante :

- **Catégorie A - Cadre d'emplois des Ingénieurs territoriaux**

Groupes de fonctions		IFSE <i>Montants plafonds annuels</i>	CIA <i>Montants plafonds annuels</i>
		Non logé	
Groupe 3	Responsable technique	25 500 €	4 500 €

- **Catégorie B - Cadre d'emplois des Rédacteurs territoriaux**

Groupes de fonctions	IFSE	CIA
-----------------------------	-------------	------------

		<i>Montants plafonds annuels</i>	<i>Montants plafonds annuels</i>
		Non logé	
Groupe 3	Gestion comptable et budgétaire	14 650 €	1 995 €

VOTE FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

4. Décision modificative n°1

Le Président propose d'adopter la DM n°1 annexée au procès-verbal ayant pour objet :

- De réajuster des opérations d'ordres à la suite d'une erreur matérielle
- De réimputer les écritures du chantier de Fresnoy le Luat (rues Chapitre, Moulin et Saint Martin) suite au transfert de la compétence éclairage public
- De régulariser en recette l'opération sous mandat du chantier de Grandfresnoy.

VOTE FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

5. Délégué SMOTHD

Le Président explique qu'il convient de désigner un nouveau délégué titulaire auprès du SMOTHD en remplacement de Monsieur DESMOULINS désigné au dernier Comité. En effet, ce dernier occupe déjà cette fonction au titre de l'ARC.

Il propose Monsieur Jean-Pierre CZEPCZYNSKI.

VOTE FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

6. Création d'une commission éclairage public

Le Président propose de constituer une commission éclairage public chargée d'examiner tout sujet ayant trait à ma compétence optionnelle éclairage public.

Il propose qu'elle soit composée de 8 membres (1 par secteur) :

- Olivier FERREIRA (Président de droit)
- Patrick PEYR
- Jean-Pierre LEBOEUF
- Corinne TROUVAIN
- Christian HEDUY
- Claude GROS
- Denis MESSIO
- Hervé LE DROUMAGUET

VOTE FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

7. Informations

Accord-cadre pour l'achat d'énergie du groupement de commande

La consultation pour l'accord-cadre (phase candidature) s'est déroulée du 06 août au 11 septembre 2020. Le marché est divisé en 3 lots.

Les candidats sont notés sur 100 points selon des critères qualités : organisation commerciale (30 pts), organisation du traitement des demandes d'intervention avec le GRD (20 pts), flexibilité d'évolution du périmètre (10 pts), optimisation de l'acheminement (10 points), facturation (15 pts), services obligatoires (15 pts).

Lot	Candidature	Note – Classement
N°1 : Fourniture de gaz naturel		78 pts / 100 – 1 ^{er}
		74 pts / 100 – 2 nd
N°2 : Fourniture d'électricité > 36 KVa N°3 : Fourniture d'électricité ≤ 36 KVa		80 pts / 100

Les deux entreprises ont présenté une candidature recevable et sont donc retenues au niveau de l'accord-cadre. L'attribution du marché subséquent (détermination des prix) pour le lot n°3 (tarifs bleu d'électricité) est prévu le 08 octobre 2020.

Les lots n°1 & 2 feront l'objet d'un marché subséquent fin 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 20h00.

Le Président,
Olivier FERREIRA

